

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE COHENNOZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date 9 mars 2023

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal
En exercice : 11 légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence
Présents : 8 de Madame Christiane DETRAZ, Maire.
Excusés : 2
Absent : 1 Présents : Christian EXCOFFON, Jean-Luc REBORD, Denis BOURGEOIS-ROMAIN,
Votants : 9 Dominique TEYPAZ, Gérard VIALLIS, Jérémie MONGELLAZ, Laëtitia SOCQUET-
JUGLARD.

Date de la convocation : 02/03/2023 Excusés : Jacky MARIN-LAMELLET pouvoir donné à Christian EXCOFFON, Thierry
TEYPAZ
Absent : Jean-Loup MARTIN

A été élu secrétaire de séance : Dominique TEYPAZ

Délibération n° 2023-D11 – Subventions 2023 accordées aux associations

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2321-1 ;

Vu les demandes de subventions émanant des Associations ;

Considérant l'importance pour la vie locale de l'apport et du rôle des associations « loi 1901 » et de la participation des citoyens à la vie de la Commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (10 voix pour) :

➤ **Décide** de voter pour l'exercice 2022 les subventions telles que figurant dans le tableau ci-après :

Nom de l'association	Montant en €
Collège St Jean Baptiste - Megève	
- fournitures scolaires	51,00/élève
- foyer socio-éducatif	6,00/élève
- association sportive	6,00/élève
- voyages scolaires	100,00/élève
- restauration scolaire	2.20 €/repas/élève
Collège Emile Allais - Megève	
- Projet culturel	50.00/élève
Ecole la Petite Ourse – Crest-Voland	
- Association des parents d'élèves	500,00
- Association des parents d'élèves - Subvention exceptionnelle	500,00

➤ **Dit** que les crédits nécessaires au paiement figureront au budget primitif de l'exercice 2023.

➤ **Rappelle** que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association.

Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifiée conforme et exécutoire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300888-20230309-2023-D11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2023

Affichage : 16/03/2023

